DES ASSASSINATS ET DES VOLS POLITIQUES, OU DES PROSCRIPTIONS ET DES CONFISCATIONS.

Par THOMAS RAYNAL.

Nec vero unquam bellorum civilium semen et causa deerit dum homines perditi hastam illam cruentam et meminerint et sperabunt.

CICER. *De Officiis*, *lib. II*, *pag.* 29.

« Non, le germe des guerres civiles ne sera jamais étouffé » tant que nous verrons des hommes injustes conserver le » souvenir et l'espérance de ces barbares encans. »

A LONDRES;

ET SE TROUVE A PARIS,

Chez DESENNE, Imprimeur - Libraire, au Palais-Egalité, nos. 1 et 2.

L'an 3e. *de l'Ere française.*

AVANT-PROPOS
DE L'ÉDITEUR.

Le cit. Raynal qu'on a cru mort, ne l'est point : caché dans une retraite profonde, il s'est contenté de gémir su les maux de sa patrie : c'est dans ce douloureux loisir que cet écrit lui est échappé. Nous ignorons s'il avoit l'intention de le publier ; mais ce que nous savons, c'est que tout cet écrit utile appartient au Public.

On nous dispensera d'apporter nos preuves sur la vérité du nom de l'Auteur ; comme elles consistent en faits dénués de preuves publiques, il seroit fort dou-

teux qu'on nous fît la grâce de les croire. D'ailleurs, quand il s'agit d'un écrit, la première et peut-être la seule question est de savoir s'il est utile, et non s'il est de tel homme; il faut d'abord examiner ce qu'il peut faire. Cette dernière question ne tient qu'à une curiosité bien vaine; et je ne sais même s'il n'est pas dangereux de la satisfaire d'avance; car, si le petit nombre d'hommes judicieux juge du mérite de l'Auteur par celui de l'ouvrage, la foule des lecteurs légers et précipités ne juge guères du mérite de l'ouvrage que sur le nom de l'Auteur; et, sous ce point de vue, l'*anonyme* seroit encore plus utile au grand nombre des lecteurs qu'à celui des auteurs.

Au reste, cet écrit n'est point d'une

utilité purement éphémère ; il n'est que trop applicable à tous les temps. Ce sont, il est vrai, des réflexions sur une épidémie du moment présent ; mais cette affreuse maladie, née de la constitution même de l'homme et de ses sociétés, est toujours prête à se renouveler, dans tous les siecles et chez tous les peuples. Il est utile, il est nécessaire d'en constater l'origine, les symptômes, les effets et les remèdes ; si pourtant des maux si grands peuvent avoir de vrais remèdes.

Au reste, sans approuver ni blâmer le ton d'ironie qu'on trouve quelquefois dans cet écrit et sur un sujet si triste, je dirai seulement qu'il m'a paru n'être que le produit de l'amertume et du dépit, mêlés de ce mépris pro-

fond qu'inspire aux gens de bien le spectacle des vices du cœur humain égaré.

DES ASSASSINATS
ET
DES VOLS POLITIQUES,
OU
DES PROSCRIPTIONS
ET DES CONFISCATIONS.

Idées et Doutes sur l'étendue des Assassinats et des Vols.

TUER et dépouiller un animal d'une autre espèce que la sienne, ne s'appelle point *assassinat* et *vol* ,mais nécessité, droit de la nature, instinct, raison, industrie, et quelquefois même un art : tel est du moins l'usage adopté par nos grammaires humaines. Les meurtres et les vols du lion, du tigre, du loup, et de l'homme enfin, plus meurtrier et plus voleur qu'eux

tous, pourvu qu'ils ne soient commis que d'une espèce à une autre, sont regardés comme de purs besoins, satisfaits par l'instinct des animaux ou par l'industrie de l'homme. Quand nous avons réduit un essaim d'abeilles à mourir de faim, en pillant leur miel et leur cire; quand nous dévorons nos moutons, après les avoir dépouillés de leurs toisons; quand nous étouffons, à la chaleur d'un four ou de l'eau bouillante, les vers à soie prêts à renaître dans cette admirable coque qu'ils avoient travaillée pour eux, et non pour nous, nous vantons beaucoup notre industrie et nos arts, en considérant les beaux flambeaux que nous façonnons avec la cire des abeilles, les étoffes moëlleuses que nous tirons des toisons de nos brebis, et les tissus brillans que nos ouvriers travaillent avec la soie de nos chenilles : nous sommes bien loin de qualifier notre admirable industrie d'*assassinat* et de *vol*, et nous ne nous inquiétons guères des idées qu'on s'en forme dans la république des abeilles, ou parmi les troupeaux de moutons, ou dans les conventicules des vers à soie.

En un mot, l'économie de cet univers et ce qu'on appelle son *ordre physique* semblent rouler sur ce grand principe, que tous les êtres doivent

être assassins et assassinés, voleurs et volés, chacun à leur tour; la vie de ce monde n'est, à le bien prendre, qu'une succession, une généalogie de meurtres et de rapines; et puisqu'enfin tous ne peuvent vivre et posséder à la fois, il faut bien que chacun trouve sa vie dans la mort d'un autre, et sa possession dans sa ruine.

A la vérité, quelques ames douces, sensibles, et qui, sans doute, ne savoient point encore assez de métaphysique, ont souvent trouvé dans ce système de choses, de grands sujets d'étonnement, et même de scandale et de doutes; elles ne savoient comment le concilier avec la bonté et la puissance infinies d'un Être créateur, infini de toutes choses. Ces doutes ont mené quelquefois bien loin ces hommes humains et compatissans. On a vu des sectes et des peuples entiers qui, paroissant accuser la providence, et se piquant de l'orgueil de réparer ses fautes, ont dompté leurs besoins et leur instinct même pour s'imposer la loi de regarder comme un crime la destruction de tout être qui partageoit avec eux le sentiment et la vie. C'est ainsi que *Pythagore*, ses disciples nombreux, et presque tous les peuples de l'Inde, étendirent leurs idées d'assassinats et de vol sur toute la nature vivante; et tandis, qu'ailleurs, les hommes vivoient avec

leurs frères comme des ennemis, ces bons Indiens vivoient avec les animaux même, comme des frères.

Il faut néanmoins convenir qu'ils ont été complètement réfutés et moqués (du moins parmi nous), par deux espèces d'hommes qui les embrassent tous, les hommes à sensation, et les hommes à réflexion. Les hommes à sensation se sont moqués de ces consciences timorées qui rejettent des plaisirs visiblement destinés pour leurs organes. Et les hommes à réflexion ont démontré qu'en général tout étant bien, et même pour le mieux, il falloit regarder ces maux particuliers attachés à chaque espèce, comme une dissonnance qui sert à la beauté de l'harmonie générale; ou comme ces ingrédiens, un peu piquans, qui blessent le palais, quand on les goûte seuls, et contribuent à le flatter, quand leur mélange assaisonne un ragoût.

Mais laissons *Pythagore* et l'optimiste *Léibnitz*, les sensibles Indiens, et les durs Européens aux prises sur l'étendue et la qualification des meurtres et des vols, commis réciproquement par toutes les espèces d'êtres, et bornons-nous aux assassinats et aux vols incontestables; il y en a bien assez pour nous occuper.

Histoire abrégée et raisonnée des crimes.

La seule histoire que nous devions croire, nous instruit bien du premier assassin : ce fut *Caïn*; mais elle ne nous dit pas le nom du premier voleur : il est à croire que ce fut le premier homme robuste qui, dans un quart-d'heure d'appétit, rencontra un veieillard ou un enfant, tenant dans ses mains quelque fruit. On peut, en effet, conjecturer que, selon le droit de la faim et du plus fort, l'homme robuste se saisit de l'aliment que possédoit le plus foible, et qu'il lui enleva, comme nous voyons tous les jours un jeune garçon, de quatorze ou quinze ans, enlever à un enfant, de sept ou huit, un objet qui excite son envie. La force et la colère firent le premier assassin ; la force et le besoin firent le premier voleur.

Mais, depuis l'institution de la société civile, ces deux beaux arts se perfectionnèrent étrangement : pour mettre un peu de méthode dans ce terrible sujet, on pourroit ranger les assassinats et les vols sous quatre classses : les *héroïques*, les *politiques*, les *théologiques*, et les *juridiques*.

Ces assassinats et ces vols ont une sorte de généalogie ou chronologie assez réglée : on me

permettra d'y jeter un coup d'œil ; il n'est pas inutile d'observer l'ordre que les hommes ont mis dans leurs désordres mêmes.

Les premiers crimes qui désolèrent les sociétés humaines, furent incontestablement les crimes *héroïques*, ceux de la guerre ; ces assassinats qu'on appelle *combats* et *victoires*; et ces vols qui se nomment *conquêtes*. Avant la civilisation même des sociétés, les crimes de cette espèce furent d'un grand usage, et d'un très-grand honneur ; nous pouvons en juger par les guerres qui se font parmi les nations non civilisées de l'Amérique, et par les honneurs qu'elles accordent aux guerriers qui assassinent et volent mieux que les autres. Ces crimes *héroïques* ne contribuèrent pas peu à la civilisation des sociétés, et ce sont probablement eux qui donnèrent des chefs, et bientôt des rois et des maîtres aux nations.

> Le premier qui fut roi, fut un soldat heureux.

Après la civilisation, on peut placer l'époque des crimes *politiques*. D'abord on se battit pour savoir quelle nation l'emporteroit sur une autre nation ; ensuite on se battit pour savoir quels citoyens seroient les maîtres de leurs concitoyens ; et ce furent ceux qui inspirèrent le plus

de frayeur aux autres, en un mot les plus forts; tous les combats que se livrèrent entr'eux, dans chaque société, ceux qui étoient les plus forts, et ceux qui vouloient le devenir, formèrent bientôt la grande branche des crimes *politiques*, laquelle sort des crimes *héroïques*, comme de son véritable tronc.

Au milieu des combats et des crimes des plus *forts*, s'éleva insensiblement, parmi les hommes, une faction encore plus redoutable, et faite pour les mieux asservir ; ce fut celle des plus *fins* ; quant aux hommes qui ne sont ni *forts*, ni *fins*, ces hommes qui labourent, sèment, moissonnent, façonnent le bois, forgent le fer, etc., ils attendirent par-tout en paix, à qui du plus *fort* ou du plus *fin* ils devoient appartenir.

Mais dans cette seconde faction des plus *fins*, les premiers, sans contredit, furent les prêtres ; ils établirent leur pouvoir sur les idées de religion que la nature inspire à l'homme ; ces pouvoirs, soit en combattant les autres, soit en se combattant entr'eux, produisirent avec abondance tous les crimes *théologiques*.

Le propre de l'homme est de s'instruire beaucoup plus par l'épreuve des maux que par la jouissance des biens. La raison qui s'endort dans le bien-être, se réveille et s'aiguise dans le mal-

heur ; c'est ainsi que les habitans des terres infertiles deviennent industrieux , créent les arts et les sciences, tandis que ceux que la terre nourrit, pour ainsi dire , d'elle-même , restent stupides comme des bœufs attachés à un ratelier toujours rempli. Les maux infinis que causèrent aux hommes les crimes *héroïques* de leurs guerres étrangères, les crimes *politiques* des guerres civiles , et les crimes *théologiques* , commis par l'ambition des prêtres, firent toujours plus sentir la nécessité des loix : aussi tâchèrent-ils d'établir un *droit des gens* pour modérer les meurtres et les vols *héroïques*, un *droit politique* pour contenir les crimes *politiques*, des *lois religieuses* pour renfermer les prêtres dans leurs temples ; et ils augmentèrent, tant qu'ils purent, les lois civiles pour réprimer les passions des citoyens. Quand les choses en sont à ce point , et que les maux du corps de l'Etat exigent tant de remèdes, on voit bien qu'il est nécessaire d'augmenter à proportion le nombre , la considération, et le pouvoir de ses médecins ; et ces médecins sont les magistrats chargés d'administrer les lois.

Mais voici ce qui arrive : ces Messieurs, au lieu de s'occuper uniquement du devoir de guérir ou de soulager leur malade , ne songent qu'à le gouverner eux-mêmes, et à supplanter

ceux qui le gouvernoient auparavant : alors, pousse et s'étend dans la société civile, la branche des crimes *juridiques* ; et les malheureux humains sont livrés à tous les combats, à tous les excès de ces quatre espèces de délits, qui s'exercent sur eux tour à tour, et souvent à-la-fois.

Ceux qui gouvernent craignent-ils que les gouvernés ne deviennent trop forts ? alors ils les précipitent dans une guerre étrangère qui les occupe et les énerve : les crimes *héroïques* assurent ainsi les crimes *politiques* ; ce fut la conduite du sénat de Rome, qui fit ravager la terre pour laisser les patriciens tranquilles, et bien assis dans leurs chaises curulles.

Les prêtres sont-ils attaqués et tourmentés par les magistrats ? ils excitent contre eux le souverain, les mettent aux prises, et, par cette ruse, les délits *politiques* affermissent les délits *théologiques*. Nous avons vu le clergé de France user constamment de cette méthode ; d'autres fois, les magistrats se liguent avec le souverain, pour contenir les prêtres, ou bien avec les prêtres, pour arrêter le souverain ; et, dans ces cas, les excès *juridiques* tempèrent les excès *politiques* et *théologiques* : mais le cas le plus ordinaire est celui où chacun, soit le plus fort,

soit le plus fin, héros, souverain, prêtre ou magistrat, pille dans son arrondissement; alors la devise de tous les *puissans* est, *pille qui veut*, et celle de tous les foibles est, *sauve qui peut.* Cette situation est celle des trois quarts des peuples de la terre.

Après cette esquisse, sur l'histoire des crimes, voyons en particulier quels sont ceux qu'on a qualifié du nom de *proscriptions* et de *confiscations.*

Ce que c'est que les Proscriptions et les Confiscations.

Les proscriptions et les confiscations sont les assassinats et les vols de la politique, ou, si l'on veut en donner une idée plus étendue, les *proscriptions* sont les meurtres et les exils ordonnés par la tyrannie victorieuse et dominante ; les *confiscations* en sont les vols.

L'usage, qui, sans contredit, est de tous les tyrans le moins dépossédé, en consacrant ces expressions aux crimes *politiques*, n'a pas voulu qu'on les étendît, malgré la ressemblance des choses, aux crimes héroïques des guerres extérieures : on ne parle point de la *proscription* des Américains et de la *confiscation* de l'Amérique par les Espagnols ; mais on a écrit l'his-

toire

toire de la conquête du Mexique et du Pérou par *Cortès* et *Pizarre*, et l'on parle des riches établissemens des Espagnols sur cette terre étrangère.

Quand les barbares du nord vinrent assassiner dans leurs foyers, les deux tiers des habitans de l'Europe, et s'emparer des trois quarts de leurs domaines, ce fut assurément une terrible *proscription* et une immense *confiscation*; mais ces vainqueurs appelèrent sans doute, *victoire et droit du plus fort* ces événemens que les infortunés vaincus qualifièrent de violence et de malheur du plus foible.

Que les crimes de guerres extérieures, quoique très-semblables à ceux de guerres civiles, ne soient point exprimés par les mêmes termes, ce n'est pas ce qui doit surprendre; mais on a quelque droit de s'étonner de voir les mêmes crimes exciter dans le cœur humain des sentimens si différens: les assassinats et les vols qu'entraînent les guerres civiles, inspirent l'horreur et la pitié; et peu s'en faut qu'on ne parle avec respect de ceux qui se commettent dans les guerres étrangères. *Sylla*, vainqueur de *Mithridate* et de la Grèce, est un héros qui subjugue l'admiration; on ne pense point aux flots de sang qui inondèrent l'Asie, ni aux rapines

dont il enrichit son armée et le général ; mais voit-on *Sylla* dans le sein de Rome, assassinant et pillant, proscrivant et confiscant ses concitoyens, Sylla paroît un monstre abominable ; on en détourne la tête avec horreur.

C'est ainsi que nous sommes les dupes des mots et des choses, et que les termes ne sont pas plus conformes à nos idées que celles-ci le sont à la réalité des choses.

Remarquons encore que nous n'avons point altéré, dans notre langue, l'usage du mot *proscription* autant que celui de la *confiscation* : ce dernier terme a été dénaturé par nous, au point que n'exprimant dans son origine que le vol de la violence la plus tyrannique, il est devenu l'expression d'une spoliation ordonnée par un arrêt de la justice même. Mais le tout, bien examiné, se réduit à ceci : que chez les Romains la *confiscation* désignoit un vol *politique*, et chez nous elle exprime aujourd'hui un vol *juridique :* ainsi ce terme malheureux, en passant de la langue latine à la nôtre, n'a fait que passer d'un crime à un autre, et des grands vols à de plus petits.

Sylla seroit bien étonné, s'il revenoit au monde, de voir que nous faisons, au nom des lois, des confiscations qu'il ne faisoit que malgré les lois.

De l'origine des Proscriptions et des Confiscations, et de leur étendue.

On a voulu faire honneur à Sylla de l'invention des proscriptions et des confiscations: ils se peut que cet homme de sang ait inventé la méthode de faire afficher, dans les places publiques, les noms de ceux qu'il proscrivoit, afin que chacun pût être leur bourreau; mais s'il est vrai que Sylla ait inventé l'affiche de la proscription, il n'inventa pas le crime; on le retrouve dans tous les gouvernemens existans sur la terre avant lui: il n'en est pas plus l'inventeur que de l'adultère, du vol, de l'assassinat et du parricide.

On attribue, à ce même Sylla, l'invention de la confiscation; et j'oserois encore la lui contester: peut-être est-il le premier qui ait montré au genre humain épouvanté, le grand et utile rapport de la proscription à la confiscation, en donnant l'exemple de proscrire afin de confisquer; mais on peut assurer que longtemps avant lui, les tyrans, ou les plus forts (ce qui n'est pas très-différent) avoient confisqué les biens de ceux qu'ils avoient proscrits.

Toutes les généalogies sont bien obscures; celles des crimes et des vertus ne sont pas mieux connues que celles des familles. *Caïn* à part, on ne connoît pas plus le premier scélérat qui plongea le fer dans le sein de son semblable, que le premier homme compatissant qui vola à son secours. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que le crime et la vertu sont fort anciens sur la terre; et qu'à la naissance de toutes les sociétés, il y eut des germes de l'un et de l'autre; mais que la moisson des crimes et des vices fut toujours bien plus abondante, bien plus hâtive que celle des vertus; si même jamais, dans aucune société humaine, on peut dire qu'il y eût moisson de vertus. La vertu, comme la vérité, est pour l'ordinaire une *chose très-privée*: mais le vice et le crime ne sont que trop souvent une chose *publique*.

En parcourant l'histoire de cette Grèce, si renommée par sa liberté, par ses lois, par ses arts, et laissant, comme de raison, à la fable et à l'imagination, ces temps *héroïques*, où les Hercules et les Thésées acquéroient le titre de *héros* en exterminant des brigands (ce qui, pour le remarquer en passant, prouve toujours qu'il y eut des brigands avant des héros). Si vous descendez à ces temps, appelés *histo-*

riques, vous ne découvrez, dans cette belle contrée, qu'un amas assez confus de petites républiques, qui, de leur naissance à leur terme, ne cessent de s'agiter avec violence pour passer de la démocratie à l'aristocratie, de l'aristocratie à l'oligarchie, et de l'origarchie à la tyrannie, de quelques-uns ou d'un seul. Chacune de ces révolutions est constamment signalée par les proscriptions et les confiscations, que le parti vainqueur ne manque pas d'exercer contre le parti vaincu : les plus forts, après avoir assassiné le plus qu'ils peuvent les chefs de leurs ennemis et tous ceux qu'ils craignent, pardonnent généreusement à tous les autres, dont ils n'ont rien à craindre, ou chez qui ils n'ont rien à prendre. Après avoir proscrit par le meurtre, ceux dont ils n'ont pu se saisir, ils proscrivent par l'exil, ceux qui ont eu le bonheur et la prudence de s'enfuir ; et les biens de ces proscrits, morts ou vivans, sont très-régulièrement confisqués au profit des chefs du parti dominant, en attendant qu'il en arrive autant à eux-mêmes, quand la fortune, selon son usage, aura achevé de faire tourner sa roue : c'est alors que les fugitifs, ou leurs enfans, leurs proches et leurs amis, soit au-dedans, soit au-dehors, saisissant l'occasion d'une ré-

volution nouvelle et de proscrits, devenus proscrivans, assassinent et volent, proscrivent et confisquent à leur tour, selon les règles invariables de la même justice.

Les adorateurs de la vénérable antiquité, sont un peu confus de surprendre dans ces odieuses occupations, la spirituelle Athènes et la vertueuse Lacédémone, et de les voir favorisans, de tout leur pouvoir, l'exercice de ces assassinats et de ces pillages, dans les Etats voisins et dans le parti qui se trouvoit lié à leurs intérêts; tant la politique fut de tout temps un art admirable; tant la vérité, la vertu et la liberté furent toujours contraintes de se cacher devant elle, dans tous les gouvernemens de la terre.

Mais après avoir observé ces crimes, en petit, dans la Grèce, c'est à Rome ancienne, à Rome maîtresse du monde, à Rome égorgeant et pillant ses propres citoyens, avec les mêmes soldats qui venoient d'égorger et de piller tout ce qu'il leur avoit été possible d'atteindre sur la surface de la terre alors connue; c'est dans ce repaire magnifique, dans cette caverne à héros, qu'il faut contempler les crimes des proscriptions et des confiscations dans toute leur plus horrible étendue. Les révolutions et

les crimes de la Grèce, ne paroissent que des jeux d'enfans, auprès des révolutions et des crimes de Rome. En lisant l'histoire de cette métropole, il semble voir l'univers entier se combattant et se déchirant lui-même, *Arma, armis, litora litoribus, et fluctibus undas.*

Depuis Marius et Sylla, en passant par les triumvirs, par les *Tibères*, les *Nérons*, les *Caligula*, jusqu'à l'empereur Constantin, quelle épouvantable scène que cet univers Romain! quel enchaînement de crimes atroces, de vices lâches et odieux, entremêlés, de distance en distance, de quelques vertus héroïques, et de quelques traits d'un courage sublime! considérez-vous la succession continuelle de ses proscriptions? Tout cet Empire n'est qu'une arène sanglante où le sang coule sans intervalle: considérez-vous ces confiscations immenses et toujours nouvelles? C'est un marché public, un encan de toutes les fortunes du monde, pillées et revendues; on croiroit que depuis Sylla, la providence a choisi cette époque pour donner à l'Asie, à l'Afrique, à l'Europe opprimées et ravagées, le spectacle de leur vengeance, par les mains de Rome même qui se déchiroit les entrailles.

On sait que les Suisses ont élevé dans leur

plaine de *Morat*, un monument bien terrible de la victoire qu'ils remportèrent sur les Bourguignons. Ce monument n'est que l'amas confus des ossemens même de leurs ennemis. Je ne crois point exagérer, en disant que si les Romains avoient voulu dans l'une de leurs campagnes, entasser les ossemens de leurs concitoyens, égorgés dans leurs dissentions civiles, depuis Marius jusqu'à leurs derniers empereurs, ce monument horrible auroit égalé les pyramides de l'Egypte.

Voilà donc le fruit de tant de victoires et de tant de dévastations; la proscription des dévastateurs, et la confiscation de leur fortune; par les ordres de trente ou quarante scélérats, assassinés et confisqués eux-mêmes par leurs successeurs qui le seront à leur tour. O Providence! toi qui fais succéder avec tant de régularité, les saisons, les fleurs et les fruits sur la terre; toi qui fais rouler avec un ordre si constant, tant de globes immenses dans les cieux! quel est le mystère de ta conduite envers ces créatures, hautes de quelques coudées, et que tu n'as semblé douer du sentiment et de la pensée que pour mettre, dans le monde moral, autant de confusion et d'instabilité, que tu mets d'ordre et de constance dans le monde

physique ? Faut-il appliquer ici cette pensée d'une philosophie très-profonde, mais très-peu consolante, « qu'il est tout-à-fait de » l'ordre que de temps en temps plusieurs » choses se fassent contre l'ordre.

Ordinatissimum est, interdum multa, minus ordinatè fieri (1).

Mais éloignons-nous de ces abîmes ; ils éblouissent la vue et font tourner la tête à ceux qui osent regarder jusqu'au fond, pour les mesurer : pour nous, suivons notre route avec douleur et modestie.

Différence des Proscriptions et des Confiscations anciennes avec les modernes.

En passant de l'histoire ancienne à l'histoire moderne, si on confronte exactement ces deux sœurs, qui ne sont ni l'une ni l'autre filles de la vérité ; on ne laisse pas de reconnoître qu'il n'y a point de comparaison entre les proscriptions, les confiscations

---

(1) Voyez le Dictionn. de Bayle, art. Agathon, remarque F.

anciennes et les modernes. Sur ces deux arts, nous ne pouvons pas plus soutenir le parallèle que sur l'éloquence, la poësie, l'architecture et la sculpture.

Si l'on considéroit séparément les proscriptions et les confiscations, on les trouveroit peut-être avec la même abondance, dans l'une et l'autre histoire. Mais quand on veut les envisager, comme liées l'une à l'autre, et faisant partie d'un systême complet d'ambition et d'avarice, il faut avouer que les anciens l'emportent infiniment sur les modernes : à peine l'histoire de ceux-ci offre-t-elle quelques exemples de ce systême de politique. On peut l'appercevoir dans l'affaire des Templiers, dans l'expulsions des Maures de l'Espagne, et dans ces petites proscriptions incendiaires, ordonnées par l'inquisition, pour confisquer les biens de quelques misérables hérétiques ; mais tout cela est bien loin, pour le nombre et pour l'étendue, de ce génie Romain, qui travailloit en grand ses crimes, comme ses monumens. Enfin, chose singulière ! depuis vingt siècles, il faut descendre jusquà la fin du nôtre, pour trouver un systême complet de proscription et de confiscation, un peu capable de soutenir la compa-

raison avec celui de Sylla; et c'est le système seul de Robespierre et de sa faction qui peut offrir ce parallèle. . . . .

Parcourez, en effet, tant que vous voudrez, l'histoire moderne, vous y trouverez une multitude de proscriptions sans confiscations, et de confiscations sans proscriptions. Si vous vous attachez d'abord à l'histoire de France, elle vous conduira, depuis son origine, de rapines en rapines, de meurtres en meurtres, de crimes en crimes, comme de page en page: en observant seulement les crimes qui ont eu le caractère de *proscriptions* publiques; vous remarquerez dans la guerre de la *Jacquerie*, la proscription de la noblesse par les paysans, et bientôt celle des paysans par la noblesse; toutes les proscriptions qui remplirent de sang et d'horreur le règne du malheureux roi Jean, depuis les fameux états-généraux de 1355, jusqu'au règne de Charles-le-Sage, pendant lequel la nation française ne parut se reposer un moment, que pour recommencer, avec plus de fureur, sous le règne de Charles-le-Fou, fils de Charles-le-Sage. C'est là que vous détournerez vingt fois les yeux, avec un saisissement d'horreur, de ces proscriptions abominables des Bourguignons par les Armagnacs; et des Armagnacs par les Bourguignons.

C'est là que vous rencontrerez ce fameux massacre exécuté dans les prisons de Paris, le . . Juin 14 . . Ce massacre, où fut déployé tout ce que le cœur humain peut renfermer de barbarie ; ce massacre qui coûta la vie à plus de trente-mille personnes ; ce massacre enfin, que, de nos jours, le deux septembre . . . . . Mais ne nons arrêtons pas à ces horribles objets, et traversons l'histoire, en nous hâtant, comme on traverse une forêt signalée par des meurtres.

A quelque distance de cette fatale époque, où la France parut si long-temps agonisante sur les cadavres de ses enfans, vous la verrez à peine rétablie, se replonger, depuis Francois II jusqu'au règne d'Henri IV, dans les dissentions civiles qui durèrent plus de trente années : chacune de ces années est ensanglantée par les proscriptions réciproques d'un parti contre l'autre : vous verrez les Français, protestans ou catholiques, enfans de la même patrie, prosélites de la même religion, armés du même évangile, et tous s'assassinant en son nom et se proscrivant tour-à-tour. Après le massacre de Vassi, celui de la Saint-Barthélemi, suivi de ce long enchaînement de proscriptions, qui se lièrent comme les anneaux d'une

chaîne de fer. Vous remarquerez sur-tout celles qu'ordonna la fureur de ce fameux comité des seize, si comparable en plusieurs points à cet autre comité des douze, plus fameux encore de notre temps : vous verrez ces seize proscrivant et assassinant le président *Brisson* et ses compagnons, comme le comité des douze a, de nos jours, assassiné et proscrit le président de *Malsherbes* et ses collègues de magistrature.

Enfin, dans cette histoire de France comme dans toutes les histoires, vous n'éprouverez que l'embarras de vous tirer de la foule des crimes, de trouver un jour serein parmi tant d'orages, et quelques instans de sécurité au milieu des plus affreuses proscriptions : mais en même temps, il faut en convenir, parmi ces tigres qui égorgent sans règles, sans mesures, et presque sans véritable dessein, vous ne trouverez point ou bien peu de ces monstres profonds, froids et systématiques, tels que *Sylla*, les triumvirs, et tant d'autres empereurs romains, qui mêlèrent les violences de la barbarie aux raffinemens et aux calculs de l'avarice, ne proscrivant que pour confisquer, et faisant marcher ces deux crimes comme deux lignes parallèles, ou plutôt

comme deux coursiers fougueux, attelés au char du même tyran.

L'histoire d'Angleterre, dont on a dit qu'elle devroit être écrite par un bourreau, avec du sang humain, cette histoire offre une multitude de proscriptions; mais on ne les trouve pas associées à ces grandes confiscations selon le génie de *Sylla* et de *Robespierre;* on y voit plus de cruauté et d'ambition que d'avarice. Dans la fameuse guerre civile où Charles premier périt sous les ruines de son trône, les confiscations qui en furent les suites ne se lièrent point aux assassinats comme les conséquences d'un même systême: ni les presbytériens, ni les indépendans ne cherchèrent leur force et leurs richesses dans les confiscations soutenues par les proscriptions. Le massacre d'Irlande fut un abominable crime; mais du moins il ne produisit pas celui du vol par la confiscation: en un mot, vous voyez les Anglais, dans toute leur histoire, se battre en furieux; mais vous ne les voyez pas piller les fortunes et confisquer en financiers avares, et, froidement féroces, peser dans des balances le sang humain contre de l'or. Ils n'ont jamais déployé le talent d'*organiser* (pour me servir du terme consacré) le crime de la confiscation

avec celui de la proscription, pour en former un seul corps de politique.

Peut-être les plus grands exemples de cette organisation monstrueuse se trouveroient dans l'histoire de l'Italie moderne, après ceux de l'Italie ancienne. L'histoire de Florence, et surtout celle de quelques papes, tels qu'Alexandre VI, Jules II, offriroient des modèles de confiscations, habilement appuyées de proscriptions; mais le tout bien pesé, cette petite portion de crimes n'est pas capable de rétablir la balance entre le monde ancien et le monde moderne; et si quelque grand systême de proscription et de confiscation peut être comparé à ceux de l'ancienne Rome, redisons-le encore, c'est le systême unique des *Jacobins*, du comité des douze, et de *Roberspierre;* ce systême est vraiment une espèce d'antique.

C'est assez, et même trop comparer les crimes des temps éloignés et ceux des temps plus voisins; nous sommes tous de la même famille; qu'importe, après tout, que dans la branche aînée il y ait eu une douzaine de scélérats plus systématiques et plus profonds que dans la branche cadette ? l'essentiel est de chercher les causes de ces vices de famille, d'en observer les effets, pour tâcher de découvrir des motifs et des moyens de les prévenir ou de les adoucir.

Des prétextes des Proscriptions et des Confiscations.

Je me fais d'abord une question : sous quel prétexte les hommes, dans les dissentions civiles, s'abandonnent-ils à ces crimes infames de proscriptions et de confiscations ? la réponse est facile : le prétexte commun de tous les crimes publics est toujours le bien public lui-même.

C'est en promettant tous les biens à cette foule de dupes qui s'appellent *le public*, qu'on parvient à leur faire tous les maux. On commence par les assurer bien positivement qu'on n'eut jamais, qu'on ne peut même avoir d'autre objet que de les sauver et de les enrichir ; et l'on finit par les perdre et les dépouiller. Nul homme ne parle autant de respect pour la liberté personnelle que celui qui proscrit ; nul ne promet autant le maintien des propriétés que celui qui confisque.

Sylla ne soutint-il pas effrontément aux Romains stupéfaits, que tout ce qu'il en faisoit n'étoit que pour les rendre libres ? Quand il fit égorger ces six mille soldats, renfermés dans le cirque voisin du sénat, que les cris de ces misérables épouvantèrent tout-à-coup, l'audacieux et froid *Sylla* ne leur dit-il pas : *rassurez-vous*,

pères

pères conscrits, ce sont les cris de quelques mutins qu'on châtie, pour assurer la liberté de Rome ?

Assurément les pères conscrits n'en crurent rien ; mais je suis persuadé que le peuple de Rome, témoin de ce beau sang froid, crut *Sylla*, et que chacun, revenu dans ses foyers, dit : *réjouissons-nous, Sylla ne veut qu'assurer la liberté de Rome.*

Il est curieux de lire dans l'histoire romaine toutes les fourberies des décemvirs, et les magnifiques promesses qu'ils firent à leurs concitoyens, pour obtenir et conserver le pouvoir de les enchaîner, et de proscrire ensuite leurs ennemis.

Les seize ligueurs de Paris ne parloient que du maintien de la religion et de la liberté ; et quand on se rappelle tous les discours des *Robespierre*, des *Barrère*, des *Collot*, et de tous ces tyrans modernes, on ne sait duquel on doit s'étonner le plus, ou de la crédulité du peuple qui écoute tout, ou de l'audace de ces scélérats hypocrites qui lui promettent précisément tout le contraire de ce qu'ils se proposent de faire. Ce peuple qu'ils avoient grand soin d'appeler *peuple souverain*, en le dépouillant, l'enchaînant et l'égorgeant, ce peuple étoit l'unique objet de toutes leurs pensées, de toutes leurs affections ;

c'étoit pour maintenir son sublime privilége de *l'égalité* qu'ils abattoient tout ce qui étoit supérieur, et dépouilloient tout ce qui étoit riche. Pourquoi faisoient-ils ce chef-d'œuvre, qu'ils appeloient leur constitution ? pour le peuple souverain. Pour qui se dévouoient-ils si généreusement à toutes les haines, à toutes les vengeances ? pour le peuple souverain, ce peuple qu'ils chérissoient plus qu'eux-mêmes.

En un mot, lisez l'histoire ancienne et moderne ; vous verrez tous ces hommes animés des mêmes passions et des mêmes desseins, suivre la même route, et s'approcher de leurs victimes, comme des loups s'approchent d'une bergerie.

Je ne puis mieux terminer ceci que par un passage de *Montesquieu*, qui avoit si profondément étudié l'anatomie du cœur humain et de la politique dans ce cadavre gigantesque de Rome ; espèce de corps, où les parties imperceptibles, dans les corps vulgaires, avoient une saillie, un relief, et une grandeur de dimension qui les laissent saisir, comparer et mesurer. Voici donc ce que dit cet homme de génie sur les prétextes des proscriptions et des confiscations romaines.

« On est désolé, dit-il, de voir les so-
» phismes qu'emploie la cruauté. On trouve

» dans *Appien* la formule des proscriptions.
» vous diriez qu'on n'y a pas d'autre objet que
» le bien de la république, tant on y parle de
» sang froid, tant on y montre d'avantages,
» tant les moyens que l'on prend sont préfé-
» rables à d'autres, tant les riches sont en sû-
» reté, tant le bas peuple sera tranquille, tant
» on craint de mettre en danger la vie des ci-
» toyens, tant on veut appaiser les soldats,
» tant enfin on sera heureux; Rome étoit inon-
» dée de sang, et, par une absurdité sans
» exemple, sous peine d'être proscrit, on or-
» donnoit de se réjouir. « *Sacris et epulis dent hunc diem; qui secus faxit inter proscriptos erit* (1).

O Français! relisez bien ceci, car c'est là votre histoire.

Du motif unique des Proscriptions et des Confiscations.

Laissons les prétextes de ces crimes, ils ne sont que trop connus, et parlons des vrais motifs, qui, dans le fond, ne le sont guères moins. Dans les dissentions civiles, on proscrit, dit-on, par haine, par vengeance, ou par politique, et l'on

(1) Esprit des Loîs, liv. XII, chap. 18.

confisque par avarice. Resserrons les idées et les mots, et disons que proscriptions et confiscations n'ont qu'une cause : l'amour du pouvoir, la soif, la frénésie, la rage de dominer ses égaux.

Cette passion qui faisoit pleurer Alexandre des victoires de Philippe son père, en disant : *que me restera-t-il à faire ?* Cette passion qui faisoit dire à César : *j'aimerois mieux être le premier de ce hameau que le second à Rome.* Cette passion, qui, peut-être, est le caractère le plus distinctif de l'espèce humaine, qu'elle ne cesse de tourmenter et de ravager, bien plus que la peste et la famine ; cette passion, dont l'heureuse privation laisse vivre en paix, et par conséquent, avec justice, les lions, les tigres et les bêtes les plus féroces, contentes de n'obéir à personne, sans prétendre dominer leurs semblables ; cette passion du pouvoir, en un mot, est la vraie quintescence des autres passions ; elle les renferme toutes ; elle les produit ou les fortifie ; elle est le principe de nos gouvernemens, de notre politique, de nos arts, de nos sciences, enfin de tout ce qu'on appelle notre *perfectibilité*, et de ce que *Rousseau*, avec non moins de raison peut-être, appelleroit notre *corruptibilité*.

L'amour-propre, ce père, devenu célèbre, de nos vices et de nos vertus, va lui-même se confondre dans l'amour du pouvoir. On la retrouve, cette passion de dominer, jusques dans les douces prières des femmes, dans les larmes des enfans, dans l'humilité du cénobite, dans la solitude du philosophe, jusques dans les recoins les plus cachés des dernières coulisses du théâtre de la société humaine. Mais quand on joue des tragédies sur ce théâtre, comme dans les guerres et les dissentions civiles, c'est là véritablement le lieu et le moment de l'explosion fulminante de cette terrible passion. Affoiblie, mélangée, évaporée, pour ainsi dire, dans les autres situations de la vie, elle est pure, sans mélange, et violemment concentrée dans ces querelles civiles, où toutes les questions, tous les intérêts viennent aboutir à un seul intérêt, à une seule question : *quel est celui, ou quels sont ceux qui commanderont à tous les autres ?* Or quand l'état de la question est ainsi posé, il ne s'agit plus que de se battre ; et quand on s'est battu, il ne s'agit plus, pour les vainqueurs, que de proscrire et de confisquer les vaincus. . . .

Peuple abusé ! quand des tyrans assassinant et pillant, pour l'intérêt de leur seule passion, osent vous dire qu'ils ne s'occupent que de

votre liberté, de votre richesse, de votre bonheur; que le sang qu'ils versent est nécessaire, pour cimenter tous ces biens; que les richesses dont ils s'emparent, ne sont confisquées qu'à votre profit: en vérité les croyez-vous, et les pouvez-vous croire? Voulez-vous que je mette dans vos mains une mesure de leurs mensonges? elle n'est pas loin de vous, elle est dans vous-même; c'est votre propre cœur: descendez-y; sondez-le bien, sondez-le par-tout; et dites-moi ce que vous y trouverez? Hommes du peuple! soyez de bonne foi, vous ne trouverez partout chez vous-même, que cet amour du pouvoir, moins éclatant, moins vaste, que dans ceux qui vous conduisent, mais aussi réel, quoique plus caché dans vos cœurs.

Dans les temps de révolutions subites et de dissentions intestines, où toutes les classes cherchent à se confondre par la lutte des dernières contre les premières, quels sentimens flattent le peuple et l'enchantent? Est-ce bien l'amour de cette liberté qui ne veut obéir qu'à la raison des lois? Non, c'est la passion plus séduisante de faire obéir les autres à ses propres caprices; c'est le pouvoir si doux de commander à ceux qui furent nos maîtres; et cet amour si vanté de l'égalité n'est rien que l'amour de l'iné-

galité même : chacun fait semblant de vouloir s'arrêter avec tous les autres sur ce même degré dont il prétend se servir pour monter au-dessus d'eux.

J'aurois quelque honte de pousser plus loin cette morale, devenue triviale à force d'être vraie : tout le monde en convient, et nul n'en profite ; chacun montre du même doigt l'intérêt chez les autres, et le désintéressement chez lui ; chacun regarde son voisin comme suspect, et se trompe lui-même, en caressant sa probité.

Mais passons à la vérité la plus utile ; aux effets de ces crimes de proscriptions et de confiscations, et delà, aux justes motifs de repousser avec effroi ces odieuses pratiques.

Des effets des Proscriptions et des Confiscations.

Quand je veux considérer les effets des proscriptions et des confiscations, il ne s'agit point d'examiner si ces actions sont injustes, odieuses, abominables à l'égard des malheureux *proscrits* ; cette partie de leurs effets est qualifiée par l'univers entier : tous les hommes sensibles, raisonnables et désintéressés, ne poussent qu'un cri, en appelant les proscriptions et les confis-

cations, des violations manifestes de l'humanité naturelle et de la justice humaine.

Les auteurs mêmes de ces crimes, qui cherchent à s'y renfermer comme dans un fort, n'essayent pas de les défendre par ce côté de la justice particulière ; mais ils soutiennent que, dans la vie politique des Etats, il y a des circonstances critiques et malheureuses qui exigent nécessairement le sacrifice de quelques têtes et de quelques fortunes particulières, pour le salut public. Ils citent la loi des lois : *Salus populi suprema lex esto*, et ils ne manquent pas d'appliquer cette mesure bannale et tout à fait indéterminée, à tous les cas particuliers qui n'ont de rapport qu'à leur intérêt propre : ils rappelleroient, s'ils l'osoient, les sacrifices des victimes humaines que la superstition barbare de presque tous les peuples faisoit à leurs dieux.

Mais ce que ces honnêtes gens n'osent pas dire et ce qu'ils pensent profondément, c'est que ces crimes envers les *proscrits* sont infiniment utiles aux *proscripteurs*.

Consentons d'entrer dans leurs odieuses raisons, comme on entre dans un cloaque pour le purger ; examinons d'abord si les proscriptions et les confiscations peuvent jamais être utiles dans quelque société humaine, et si ces crimes

ne sont pas funestes à ceux mêmes qui les ordonnent pour leur unique avantage.

Des preuves tirées de l'Histoire, contre les Proscriptions et les Confiscations.

Je défie qu'on me montre dans toute l'histoire ancienne et moderne, un seul exemple bien authentique d'une grande proscription, d'une vaste confiscation, dont l'effet incontestable ait été de rétablir dans un Etat agité, l'ordre, la justice, la paix et le bonheur qu'il avoit perdus.

J'ose même défier qu'on me cite un seul exemple de ces mesures atroces qui n'aient pas sensiblement augmenté ou prolongé le désordre, la guerre intestine, et tous les maux dont l'Etat étoit travaillé.

Reprenez l'histoire de la Grèce, et suivez bien, dans les dissentions de tous ces petits Etats, les effets de leurs proscriptions et de leurs confiscations, vous trouverez que toute cette histoire se réduit à la fable des deux taureaux, qui se battirent pour une génisse : le vaincu, malheureux et proscrit, se retire au fond d'un pâturage désert; là, dans sa fureur, il ranime il augmente ses forces; il s'exerce sans relâche

à de nouveaux combats, tandis que son rival, vainqueur, s'amollit et s'endort : tout-à-coup le proscrit survient, surprend son ennemi, l'attaque, le terrasse et le chasse à son tour, en attendant qu'un troisième le bannisse lui-même, comme il a chassé le premier.

Mutato nomine de te fabula narratur.

Cette fable est l'histoire même de la Grèce ; elle est l'histoire de presque toutes les proscriptions dans les guerres civiles. Ces *Thébains*, ces *Corinthiens*, ces *Sycioniens*, ces *Athéniens* chassés et proscrits de leur patrie par leurs ennemis victorieux, se répandoient dans toute la Grèce, alloient de ville en ville, semer la haine, et mendier des secours contre l'injustice et la tyrannie : par-tout la pitié naturelle les écoutoit; en quelques lieux, la politique se joignoit à la pitié : de tous côtés, ils trouvoient des amis et bientôt des alliés ; il ne s'agissoit plus que d'épier l'occasion qui arrive infailliblement, quand on veut bien l'attendre. En effet, vous verrez presque toujours ces proscrits saisir une conjoncture favorable, pour surprendre et attaquer leurs ennemis endormis ; vous verrez que rarement ces entreprises échouent, parce que le propre de la prospérité est d'énerver

toutes les forces, comme celui du malheur est de les augmenter toutes, quand il ne les abat pas tout à fait.

A quoi donc aboutissent ces proscriptions et ces confiscations dans les états de la Grèce? A la réciprocité continuelle des maux les plus cruels entre le concitoyens, et au trouble, au malheur constant de l'Etat entier.

C'est bien pis quand on observe les proscriptions et les confiscations romaines : les *Décemvirs* proscrivent-ils leurs ennemis, semparent-ils de leurs biens? les troubles qu'ils excitent ne peuvent cesser que par leur proscription même. Leur exemple et leur malheur n'en est pas moins inutile; ils semblent n'avoir fait qu'ouvrir la lice à tous les ambitieux qui s'y précipitent sous la bannière des patriciens et des plébéïens. Dans une occasion, les plébéïens conduits par les tribuns, sont-ils les plus forts? ils massacrent ou chassent les patriciens; mais bientôt une autre occasion se présente; et les patriciens, devenus les plus forts à leur tour, massacrent encore plus cruellement les plébéïens et leurs chefs.

Toute l'histoire romaine n'est qu'un grand orage qui agite profondément une vaste mer; le flot plébéïen pousse le flot patricien, et suc-

cessivement cette action dure jusqu'au rivage, où cette mer si terrible vient se briser contre des grains de sable. Telle est l'image de Rome, depuis l'époque des *Graches* jusqu'à celle où cet océan qui avoit tout englouti vint se briser contre quelques hordes de barbares du nord.

L'impitoyable *Marius*, chef affreux des plébéïens, verse à grand flots le sang de ses ennemis patriciens : laissez venir l'audacieux *Sylla*, et *Marius* verra comment son ennemi, dans son horrible sublimité, sait venger les patriciens et punir les plébéïens. Attendez encore ; la généalogie des crimes ne fait que commencer : après cent combats intentins où les succès seront très-variés, on verra enfin l'homme à qui la nature avoit donné pour caractère, la puissance et le talent de subjuguer tous ses semblables. *César* sera donc le vengeur de *Marius* : il sera l'effroi et l'admiration de la terre : il méritera presque, par ses vertus vraies ou feintes, le pardon de ses crimes trop réels. N'importe, il a beau être le premier, comme le plus étonnant des hommes, à peine aura-t-il rétabli l'ordre et la paix dans l'Etat, moins par ses proscriptions que par la modération, qu'il tombera sous les coups de son fils même, au milieu de ses victoires, de ses succès, et la discorde civile se partagera de nouveau les lambeaux de cet Empire.

Depuis *César* jusqu'aux derniers empereurs, mêmes événemens, mêmes causes, mêmes effets, mêmes crimes, mêmes vengeances ; toujours des proscriptions et des confiscations, qui varient et se succèdent sur le fond le plus uniforme de la calamité publique.

Si le règne d'un *Trajan*, d'un *Marc-Aurèle*, d'un *Antonin*, laisse respirer un peu le genre humain, bientôt il est replongé dans les horreurs que les proscriptions enfantent. Les empereurs confisquent les riches citoyens, pour acheter des soldats prétoriens ; et les prétoriens, achetés par un autre, proscrivent l'empereur lui-même ; et tandis que les habitans de toutes les provinces courent en foule, les armes à la main, s'entretuer dans les campagnes, le peuple avili de Rome court, dans un cirque, se consoler de sa bassesse et de sa misère, en voyant quelques bêtes féroces qui se battent entr'elles, avec moins d'acharnement que les hommes même.

L'histoire moderne n'offre pas moins d'exemples que l'histoire ancienne, sur le danger des proscriptions, des confiscations et de tous les crimes politiques : quelles utiles leçons ne trouveroit-on pas dans la nôtre ! Dans toutes nos dissentions civiles ne voit-on pas chaque

parti épuiser sur ces ennemis les barbaries des proscriptions, pour les éprouver d'eux à son tour ? Quel fut, du tems de la *Jacquerie*, l'effet du massacre des nobles par les paysans ? Le massacre encore plus affreux des paysans par les nobles. Que produisirent les vengeances des *Armagnacs* contre les *Bourguignons ?* Les plus horribles représailles des *Bourguignons* contre les *Armagnacs.* Et les malheureux Français, pendant dix ans, perpétuant leur discorde et leur malheur, ne semblèrent s'accorder que pour consommer à l'envie leur ruine commune.

Jetez ensuite les yeux sur les fameuses guerres civiles dont la religion ne fut que le prétexte. Quelle vicissitude, quelle alternative de proscriptions et de pillages exercés par chaque parti, au moment de chaque victoire ! A la conjuration d'Amboise succède le massacre de la St.-Barthélemi, suivi lui-même de toutes les vengeances que le fanatisme de la religion et la rage de l'ambition peuvent déployer. *Monluc* assassine les protestans avec fureur ; et *Des-Adrets* égorge les catholiques avec la plus impitoyable barbarie. Sur les deux rives opposées, on ne voit que ruines, meurtres, incendies ; et les flots de sang qui coulent des deux côtés s'unissent pour former un tor-

rent qui entraîne les cadavres des infortunés habitans de la même patrie ; et ce torrent de sang, digne de couler dans le Tartare, n'est pas épuisé par un cours de trente années : ces guerres civiles, commencées (1) par la conjuration d'Amboise et le massacre de Vassi, ne se terminent que par la famine épouvantable de Paris assiégé (2). Voilà les fruits de la discorde civile, de ses assassinats et de ses rapines. On pourroit la comparer à ces arbres empoisonnés de l'Amérique ; du même tronc vous voyez sortir des branches qui se séparent, et semblent s'opposer l'une à l'autre ; mais toutes ne forment qu'une seule et même production, et cette végétation monstrueuse n'est qu'un seul amas de poisons, également distribués dans chaque branche, pour y nourrir, dans une égale quantité, des fruits qui, de loin, flattent l'œil, et de près, donnent la mort. Telle est la discorde civile ; de ses racines et de son tronc monstrueux, naissent, comme des branches, des factions qui se séparent, et dont tous les fruits, également empoisonnés, ne sédui-

(1) En 1560.

(2) En 1590.

sent les malheureux qui les approchent que pour assassiner les imprudens qui les goûtent.

Après l'histoire de France, parlerons-nous de celle d'Angleterre ? C'est bien là, plus qu'en toute autre histoire, que nous retrouverions cette chronologie de proscriptions alternatives, qui ont fait tourbillonner cet Etat, pendant quatre ou cinq cents ans, autour du vrai point de repos ; ce point heureux, où l'Angleterre n'a pu s'arrêter, depuis un siècle, que par la révolution la moins turbulente, et la plus avare de proscriptions, de confiscations que l'on connoisse.

Mais cessons d'entasser tant de faits uniformes, faisons plutôt quelques réflexions sur leur accord.

Quelques reflexions sur ces faits.

Tout ce que l'histoire atteste, la saine raison l'explique : il n'est point d'homme de sens et d'expérience, qui ne pût deviner cette partie de l'histoire, avant de la lire. Qui ne sait, en effet, que, dans le cœur humain, l'injustice produit l'injustice, la haine est payée par la haine, et la violence par la violence ? Que les passions, en déployant une action trop forte,

forte, excitent des passions contraires, qui les arrêtent par une réaction opposée; et qu'enfin, dans le monde moral, comme dans le monde physique, le mouvement est entretenu par des forces qui se balancent et se contrarient ; mais avec cette terrible différence, que dans le monde physique l'opposition des forces n'y produit que l'harmonie constante et générale, au lieu que, dans le monde moral, elle ne semble faite que pour y perpétuer le désordre et le malheur ?

Quoi ! ces sociétés civiles, déjà si difficiles à maintenir en paix, dans les temps même les plus prospères, dans les temps où les jugemens, les sentimens et les passions de chaque citoyen peuvent s'accorder avec l'intérêt de tous ; où chacun reconnoît encore, autour de soi, des amis, des parens, des frères ; ces sociétés, dont la constitution et la santé (si l'on peut ainsi dire) sont si délicates, si faciles à troubler : on voudroit que le désordre même, la violence et tous les crimes, y fissent naître l'ordre, la paix et le bonheur ! On voudroit que des hommes qui viennent d'assassiner et de piller leurs compatriotes, devinssent, tout-à-coup, entre eux, des citoyens équitables, humains, doux, modérés, paisibles, et dignes d'être heu-

reux ! Et par quel art, par quel prestige fait-on ainsi changer de mœurs aux hommes, et rebrousser le cœur humain sur sa pente, en le ramenant brusquement du vice à la vertu ? C'est donc à l'école des assassinats qu'on apprendra le respect des personnes et l'amour de l'humanité ! C'est à l'école de la rapine et du vol, qu'on s'instruira des droits sacrés de la propriété et du travail d'autrui ! Nous abuserions-nous ? Et n'est-ce pas-là ce que prétendent ces politiques affreux, qui veulent acheter la paix publique à force d'assassiner les individus, et la richesse de l'Etat, à force de ruiner les particuliers ? Nous le demandons au ciel et à la terre ; lesquels, d'eux ou de nous, disent la vérité ? Est-ce donc nous qui parlons ici pour la justice et pour la paix ? Est-ce nous qui sommes des sophistes dignes de l'exécration du genre humain entier ?

Hommes bien coupables, ou du moins bien aveuglés ! vous donnez à vos proscriptions le nom de *politique*, et à vos confiscations celui d'*économie* ; vous ne connoissez pas plus le cœur humain que l'histoire. Ces ennemis que vous proscrivez n'étoient pas entièrement irréconciliables ; leur défaite les avoit abattus, et votre modération auroit achevé de les subjuguer. Que

faites-vous en les proscrivant ? vous les rendez implacables : votre injustice multiplie vos ennemis ; elle augmente leur force avec leur haine ; et la justice, la modération vous auroient donné de nouvelles forces avec de nouveaux amis ; ce n'étoit pas votre ennemi qu'il falloit tuer, c'étoit son inimitié même ; et vous vous êtes bien cruellement mépris ; au lieu de vous environner de victimes et de cadavres, au lieu de voir s'enfuir vos concitoyens à votre aspect, vous pouviez vous faire presser par des hommes reconnoissans et sensibles ; vous pouviez vous saisir du seul empire que la liberté même se plaît à conserver, et vous préférez la tyrannie que les esclaves, même les plus abjects, ont peine à supporter ! Je vous le dis encore, vous vous méprenez d'une manière bien funeste pour les autres et pour vous-mêmes ; vous vous donnez des peines infinies pour vous attirer des périls extrêmes ; vous commettez de grands crimes pour exciter de plus grandes vengeances. O malheureux ! si vous connoissiez au moins votre intérêt !

Examen et réfutation de quelques allégations, en faveur des Proscriptions.

Vitellius disoit, *que le corps d'un ennemi mort*

sent toujours bon ; un autre disoit *que les morts ne font jamais de mal.* Voilà les maximes et les excuses des tyrans : quand même leurs bouches ne les prononcent pas, on les lit au fond de leurs cœurs.

Les morts ne font jamais de mal. Ils en font souvent plus que les vivans ; c'est du sein de ces cadavres que sort, comme un souffle empesté, la haine envenimée de leurs amis, de leurs parens, des hommes de leurs partis.

Vous croyez que ces cadavres sont muets : et de leurs plaies entr'ouvertes, vous n'entendez pas sortir une voix épouvantable, une voix éloquente, qui va par-tout vous chercher, vous faire des ennemis, qui vous détestent, et se préparent à s'unir pour conjurer votre perte.

Ces hommes que vous avez proscrits et assassinés n'étoient, quand ils vivoient, que des ennemis connus et découverts : une fois morts, tous leurs amis sont pour vous des ennemis inconnus et cachés, et vous vous êtes enveloppés vous-mêmes de mille piéges que vous ne pouvez connoître, et tous prêts à vous surprendre à chaque pas.

De l'exil des Proscrits, s'il est utile ou dangereux.

Mais du moins le bannissement de ses ennemis, n'est-il pas un grand acte de sagesse ?

Ceux qui le pensent, croient, sans doute, que le danger qui s'éloigne un peu, ne revient jamais, et que l'ennemi qu'ils cessent de voir cesse d'exister : *nous ne serons plus troublés dans nos desseins*, disent-ils ; *nous n'aurons plus autour de nous que des hommes d'un même esprit et d'un même cœur.*

Ces artisans de trouble et de discorde parlent d'un Etat comme d'une maison, dont le père de famille fermeroit le soir la porte sur les importuns, pour souper en paix avec ses enfans. Hélas! nul Etat, même le plus heureux, n'a pu, jusqu'à présent, mériter la comparaison d'une famille, d'un même esprit et d'un même cœur ; mais quelle odieuse dérision de l'appliquer à un Etat qui vient d'être déchiré par des guerres intestines ! Le territoire d'un Etat ne forme pas plus une maison, qu'il ne renferme une famille ; ou, du moins, c'est une maison sans porte ; et tel qui en sort le jour par un côté, peut y rentrer la nuit par cent autres. Qu'est-ce qu'un décret qui vous exile de votre patrie, quand des milliers de cœurs vous y souhaitent, vous y attendent ? Politiques insensés, ce n'est pas de votre territoire qu'il faut chasser vos ennemis, mais du fond de toutes les mémoires. Et n'est-ce pas une

patrie que le cœur d'un ami, à qui vous n'êtes jamais si présent que dans votre absence même ?

Une politique plus sage et plus vraie auroit appris à ces proscripteurs, qu'il vaut mieux, cent fois, retenir ses ennemis sous ses yeux, que de les forcer à s'en éloigner ; qu'une fois découverts, surveillés, et séparés, il est aussi facile de les contenir que de les prévenir ; cette conduite noble et courageuse enlève aux malveillans la force d'opinion qui, dans les dissentions civiles, est la plus grande des forces ; que, dans ce cas, la modération a tout le mérite de la justice, et toute la puissance du mépris ; et qu'en paroissant cesser de craindre des ennemis, qu'on ne cesse pas d'observer, on les prive de la confiance que donne l'obscurité, et de l'audace qu'inspire la persécution.

Forcez au contraire vos ennemis à sortir de l'enceinte de l'Etat, et faites-en des bannis : croyez-vous qu'ils vont quitter leur haine en quittant leur patrie ? Qu'ils perdront les moyens de nuire à mesure que vous leur en augmentez le désir ; qu'ils ne tireront pas des talens de leur désespoir ; et que ceux mêmes que la modération et l'oubli auroient plongé dans l'inertie, ne retrouveront pas dans la colère la plus dangereuse activité ? Croit-on que les frontières d'un

État soient des murs d'airain, contre lesquels la tête des proscrits vient se briser ?

Je veux qu'ils s'éloignent de leur patrie : mais n'est-ce pas pour aller lui chercher des ennemis jusqu'aux deux pôles ? Sont ils artisans, laboureurs ? Ils lui enlèvent leurs forces, leur industrie, et vont en répandre ailleurs tous les produits ? Ne sont-ils que soldats ? Ils vont peupler les armées des nations voisines et toujours ennemies ; ils leur offrent, non-seulement des soldats d'un courage désespéré, mais des officiers excellens, quelquefois de grands généraux. Combien de fois Louis XIV dût-il gémir en secret sur son injustice envers le prince Eugène, qui n'étoit qu'un proscrit de Versailles ? Combien la proscription des Maures enleva-t-elle de bras et de richesse à l'Espagne ? Combien celle de la révocation de l'édit de Nantes donna-t-elle aux ennemis de la France d'artisans qui firent des plaies mortelles à son commerce ? Combien de soldats, qui formèrent des régimens entiers, et qu'on vit, dans les guerres étrangères, se battre contre leurs anciens compatriotes avec toute la fureur propre à la guerre civile ?

Le proscrit *Schomberg*, devenu général des troupes ennemies, et l'un des émules du prince d'Orange dans ses talens militaires, comme dans

sa haine pour la France, ne contribua-t-il pas à nos malheurs et à la ruine du roi Jacques ?

Je cite ces exemples, parce qu'ils sont plus voisins et qu'ils nous crèvent pour ainsi dire les yeux ; mais si l'on vouloit chercher dans l'histoire des autres, elle fourmille d'exemples pareils : on y rencontre à tous les pas des proscrits devenus formidables à leur patrie, tant au-dehors qu'au dedans, et reportant dans l'ame de leurs concitoyens l'épouvante et le repentir. *Coriolan* les armes à la main, aux portes de Rome éperdue, et sa mère à ses pieds pour l'arrêter, devroient être l'éternel souvenir de quiconque s'avise de proscrire.

Je sais que les *Coriolans* sont très-rares ; mais en même temps, on ne considère pas assez ce que peuvent les passions fortes dans le cœur humain, et quels prodigieux talens elles sont capables de forger tout-à-coup dans cette espèce de fournaise embrâsée par la colère et par la haine. Gardez-vous d'un ennemi vaincu, dit le proverbe ; et l'on peut ajouter : tremblez quand un ennemi s'éloigne, emportant avec lui l'arme du désespoir.

Mais, dira-t-on, quel est donc le vrai remède à ces maux ?

O politiques profonds ! ô grands faiseurs de

combinaisons et de systêmes ! vous demandez le vrai remède à ces inimitiés civiles ; laissez, laissez vos méditations, vos combinaisons et vos systêmes, vous ressemblez à ces chimistes dangereux qui cherchent dans les poisons des remèdes que la nature a mis dans des simples ; ce remède aux dissentions civiles que vous cherchez parmi les poisons de la politique, vous le trouverez dans un simple sentiment ; et ce sentiment est encore au fond de vos cœurs, tous dénaturés qu'il peuvent être. Quel est-il donc ? Je vous l'ai dit ; c'est celui de la justice, celui de la pitié, qui vous crient : « Laissez vivre » votre ennemi, et tuez l'inimitié. » Faites ce que ces sentimens vous disent, vous aurez un ennemi de moins, et peut-être un ami de plus... vous aimez mieux *proscrire* et *confisquer ;* eh bien, confisquez et proscrivez ; mais en même temps, armez-vous et veillez jour et nuit, car vous commencez une suite de combats qui ne finiront que par votre ruine.

Des Confiscations, examen de ce qu'on allègue pour les justifier.

Mais les biens de ces proscrits vendus ou distribués aux hommes de notre parti, ne nous font-ils pas

encore plus d'amis au dedans, que d'ennemis au dehors ?

Si vous l'espérez, vous connoissez bien peu les autres et vous-mêmes. Mais écoutez du moins un grand homme qui avoit fait une étude profonde des mouvemens que le cœur humain reçoit dans les agitations civiles.

La plupart de ceux qui conjurèrent contre César, dis Montesquieu, dans son livre, sur la grandeur et la décadence des Romains, *étoient de son parti, et ils avoient été comblés de ses bienfaits. La raison en est bien naturelle, ils avoient trouvé de grands avantages dans sa victoire ; mais plus leur fortune devenoit meilleure, plus ils commençoient à avoir part au malheur commun ; car à un homme qui n'a rien, il importe assez peu, à certains égards, en quel gouvernement il vive.*

Aussi les confiscations, même en enrichissant des complices, n'en ont fait que des mécontens et des ingrats. Les troubles et le désordre de l'Etat commencent à leur paroître insupportables, dès qu'ils commencent à y posséder quelque chose ; et l'autorité qu'on ne leur accorde pas toute entière, ils la regardent comme usurpée par les autres.

En un mot, que prétendez-vous faire des biens que vous confisquez à leurs propriétaires ; les

vendre ou les donner ? les vendre ; ceux qui achètent ne croient rien devoir aux vendeurs, sitôt qu'ils ont payé. Les voulez-vous donner ? ceux qui les reçoivent, afin de se dispenser de la reconnoissance, dédaignent le bienfait, et feignent d'accuser le bienfaiteur même d'ingratitude. A des hommes qui ont prostitué leur conscience, quels dons peuvent paroître un juste dédommagement ? Quels fruits recueillerez-vous donc de vos confiscations ? vous vous formez au-dehors un multitude d'ennemis furieux de votre injustice, et dévorés de l'ardeur de se venger ; et vous vous faites au-dedans dix fois plus d'ennemis encore, par l'ingratitude de ceux qui ont partagé ces dépouilles ; et sur-tout par la jalousie et le dépit de ceux qui n'ont point eu de part à ce partage (1). Supposez que ces propriétaires furieux viennent un jour, les armes à la main, réclamer leur héritage, vous

(1) C'est ce qu'on a remarqué en France : ceux qui n'ont point acheté des biens d'émigrés deviennent les ennemis de ceux qui ont abandonné leur conscience à ces acquisitions ; et cette inimitié n'est point l'effet d'un sentiment de justice, mais d'un sentiment de jalousie, sur-tout chez le paysan.

ne trouveriez pour les défendre, ni ceux qui les ont envahi avec lâcheté, ni ceux qui ne sont point entrés en partage de cette proie.

Hommes injustes, lisez sur l'un des plus beaux monumens de la morale, votre arrêt qui sera lu de la postérité la plus reculée : il est écrit depuis deux mille ans, dans les offices de Ciceron ; et voici ce que l'expérience avoit appris au génie.

Atque in hac perniciè reipublicæ, ne illam quidem consequntur quam putant gratiam. Nam cui res erepta est, inimicus, cui data etiam dissimulat se accipere voluisse ; et maximum in pecuniis creditis occultat suum gaudium ne videatur non fuisse solvendo.

At vero ille qui accipit injuriam, et meminit et pro se fert dolorem suum : nec si plures sunt ii quibus improbe datum est, quam illi quibus injustè, ademptum est, idcirco plus étiam valent. Non enim numero hæc judicantur sed pondere. Quam autem habet æquitatem ut agrum multis annis aut etiam sæculis antè possessum, qui nullum habuit habeat, qui autem habuit amittat.

« Les grâces même que font les auteurs de » ces calamités publiques, sont comptées pour » rien. Ceux qu'ils dépouillent deviennent des » ennemis, et ceux qu'ils enrichissent dissi-

» mulent le bienfait ; ils rougiroient de mon-
» trer que leur fortune en avoit besoin ; mais
» l'opprimé conserve le souvenir profond de
» l'injustice ; il ne cache ni sa douleur ni son
» ressentiment. Quand la tyrannie enrichiroit
» plus d'hommes qu'elle n'en ruine, elle n'en
» seroit pas plus forte : on ne compte pas le
» nombre de ses créatures ; mais on pèse les
» raisons et les plaintes de ses ennemis. Est-il
» juste, s'écrient tous les cœurs, que ces terres
» qui, depuis des siècles entiers, étoient dans
» une famille, en soient arrachées par la vio-
» lence, et que, dans le même instant, ceux qui
» n'avoient rien possèdent tout, et ceux qui
» possédoient quelque chose n'aient plus rien. »

O vous ! qui, par esprit d'erreur ou d'injustice, avez pu faire des lois qui prêtent leur nom sacré au vol, au brigandage de la confiscation ! Et vous, qui avez si avidement saisi ce prétexte de vous enrichir, sans autre résistance que celle de votre conscience, venez donc lire les offices de Ciceron, à la face de tous les hommes éclairés qui les ont déjà lus et les liront encore ; venez les lire ; soyez devant eux les témoins de l'hommage que ce grand homme rendit à la morale, et confondez-le, ou repentez-vous.

Sur les Lois agraires.

Les lois agraires n'étoient au fond qu'une confiscation déguisée, et c'est à ce titre que j'en parle.

Règle générale et fondée sur l'expérience de toute l'histoire ancienne ; les nouveaux partages de terre, quand ils n'ont pas été faits librement, et du consentement des premiers propriétaires, n'ont jamais produit que des dissentions affreuses et des guerres civiles, toujours terminées par l'établissement de quelque tyrannie. A Sparte, à Athènes, Lycurgue et Solon obtinrent des propriétaires ce consentement si difficile, et leurs lois réussirent ; mais à Rome, où les partages de terres ne furent proposés et faits que par la violence, ils ne cessèrent point d'ébranler l'Etat ; et toutes les lois qui attaquèrent les propriétés des terres furent autant de volcans qui sembloient sortir du sein des terres même pour bouleverser l'Etat entier par de longues secousses.

Je reviens encore à Ciceron, et je me fais un plaisir de faire attaquer nos législateurs modernes par l'ennemi même de *Catilina*, le sauveur de Rome et l'ami de *Caton*.

Voici ce qu'il dit ailleurs sur ces lois destructives de la propriété qu'elles devroient protéger.

A l'égard de ceux qui, pour se montrer amis du peuple, proposent des lois pour chasser de leurs foyers les anciens possesseurs, ou demandent qu'on abolisse les dettes, ils sapent les deux plus fermes fondemens d'une république. L'union d'abord, qui ne peut régner parmi des hommes chez qui la violence, par une distribution nouvelle, enlève tout aux uns pour le donner aux autres; la justice ensuite, qui est anéantie, si la propriété n'est plus qu'un vain droit. Ne perdons jamais ceci de vue; l'essence d'un Etat, est que tout citoyen soit libre et paisible possesseur de son bien.

» Qui vero se populares haberi volunt ob
» eam que causam aut agrariam rem tentant,
» ut possessores suis sedibus pellantur aut pe-
» cunias ceditas debitoribus condonandas pu-
» tant; ii labefactant fundamenta reipublicæ,
» concordiam primum; quæ esse non potest
» quum aliis adimuntur, aliis condonantur pe-
» cuniæ, deinde æquitatem, quæ tollitur om-
» nis, si habere suum cuique non licet. Id enim
» proprium est (ut supra dixi) civitatis atque
» urbis ut sit libera et non sollicita suæ rei cu-
» jusque custodia. »

Ces lois qui trahissent la cause de la propriété, en dépouillant les uns pour enrichir les autres, je les compare à une nourrice scélérate et subornée par un héritier étranger, pour étouffer l'enfant que sa mère lui avoit confié.

Mais écoutons encore Ciceron, qui poursuit dans le chapitre suivant, et passe aux exemples.

C'est, dit-il, *cette sorte d'injustice qui fit chasser de Lacédémone Lysandre l'Ephore, et verser le sang du roi Agis, attentat jusqu'alors inoui; mais, depuis ce temps, ce ne fut que désordre et confusion; les tyrans se multiplièrent, les plus nobles têtes furent frappées, et cet Etat, fondé sur des principes si sages, tomba bientôt en ruine, il périt enfin, et son exemple fut une contagion funeste à toute la Grèce. Mais n'allons pas si loin; nous-mêmes, n'avons-nous pas été les victimes des dissentions excitées par les Gracques et par leurs lois?*

« Ac propter hoc injuriæ genus, Lacede-
» monii, Lysandrum expulerant, *Agim regem*
» (*quod nunquam acciderat*) *necaverant*; exeo
» que tempore, tantæ discordiæ secutæ sunt,
» ut et tyranni existerent et optimates exter-
» minarentur, et præclarissime constituta res-
» publica dilaberetur. »

Hommes justes, hommes sages, vrais politiques, lisez et relisez ces pensées produites de-

puis

puis vingt siècles ; fermez ensuite le livre et méditez ; la matière ne manquera pas à vos réflexions, dans le moment où nous vivons.

Du danger des Proscriptions et des Confiscations, pour ceux même qui les ordonnent.

Non jamais les proscriptions, les confiscations et tous ces meurtres, ces vols d'une abominable politique, ne furent justifiés par la nécessité du salut public ; jamais les crimes ne furent utiles aux sociétés humaines ; toujours, au contraire, ils leur firent des maux infinis.

Mais ce qu'il faut sur-tout remarquer, c'est qu'après les malheureux proscrits, les premières victimes des proscriptions et des confiscations ont été les proscripteurs et les déprédateurs eux-mêmes. L'histoire toute entière est prête à rendre son témoignage sur cette importante vérité ; et l'on y trouvera bien peu de ces coupables qui n'aient été punis de leurs crimes par leur crime même ; les proscriptions ont été vengées par d'autres proscriptions, et des confiscations remplacées par des confiscations contraires. Rarement les tyrans ont-ils même le triste avantage d'être punis selon les mesures de la justice ; c'est la violence qui

punit la violence, et le vol qui punit le vol; ils sont assassinés de leur propre couteau, et ne trouvent pas plus de mesure dans la vengeance, qu'ils n'en mirent dans leurs attentats.

Qu'avons-nous besoin de chercher dans l'histoire, les exemples des assassins politiques, égorgés, à leur tour, presqu'à côté de leurs victimes; et ceux des déprédateurs dépouillés, non seulement de leurs vols, mais de leurs propres héritages, s'ils en avoient ?

Ces exemples se présentent de tous les côtés; mais, quels qu'ils soient, sont-ils aussi frappans que l'exemple terrible dont tous nos yeux sont remplis aujourd'hui ?

Considérez, si vous voulez, Marius, tout dégoûtant du sang romain, poursuivi par *Sylla*, et se cachant dans la boue des marais de *Minturne*; contemplez ensuite *César*, assassiné dans un temple à Rome, et venant expirer aux pieds de la statue de son rival, de ce même *Pompée*, égorgé en son nom, sur les rivages de l'Egypte; remarquez le triumvir *Antoine*, forcé de se donner la mort lui-même, pour se soustraire à la froide barbarie de cet *Octave*, avec lequel il avoit trafiqué de la tête du grand *Ciceron* : parcourez tous ces empereurs, bourreaux et victimes, et ne commet-

tant mille assassinats que pour les expier, à la fin, par le leur; suivez cette longue chaîne de vices, de crimes, d'horreurs, qui semblent former la chronologie de l'histoire, et se précipiter les uns sur les autres, comme les jours sur les jours, et les années sur les années; choisissez enfin, dans les temps anciens et modernes, tous les grands crimes politiques, punis par la justice, ou vengés par d'autres crimes; réunissez-les à loisir, pour en former un spectacle frappant et instructif: vaudra-t-il jamais pour nous ce spectacle présent à tous nos sens, intime à tous nous cœurs, le spectacle des dévastateurs et des bourreaux de la France, égorgés à leur tour, et tombans enfin les derniers sur les monceaux de cadavres dont ils avoient couvert la face de leur patrie? Où sont maintenant nos grandes écoles de morale? Elles sont dans les carrefours de Nantes, de Marseille, de Lyon, fumans aujourd'hui du sang de ces mêmes scélérats qui les avoient inondés, peu de jours auparavant, de celui de tant d'infortunés innocens. C'est là, c'est dans ces tristes lieux, témoins de leurs crimes et de leurs vengeances, que le cri de la morale s'élève pour annoncer aux hommes les avantages de la vertu et les dangers du vice.

Quel cours effrayant et salutaire, le cœur humain a pu faire en six mois ! Toute l'expérience des siècles passés a paru se ressserrer dans un intervalle de moins d'une année; tous les grands principes, toutes les preuves de faits, tous les germes enfin de la sagesse et de la prudence, ont été comme semés, pour nous, sur ce court espace de temps; c'est à nous d'en recueillir la moisson. Rassemblons-la toute entière dans une seule vérité; c'est que, parmi les vicissitudes de cette vie, et malgré les combinaisons, infiniment variées des événemens de nos sociétés civiles, tout bien examiné, la peine du vice et du crime est toujours dans le vice et dans le crime même; et que les châtimens à venir, que la religion nous annonce, peuvent bien servir de complément à la morale humaine; mais qu'ils n'en sont pas le supplément, comme tant de gens le prétendent. Oui, répétons, jusqu'à la satiété, proclamons, s'il le faut, dans les places publiques, que les tyrans, les scélérats, les proscripteurs, les déprédateurs, sont poursuivis par leurs crimes même, comme des coupables fugitifs, échappés à l'échafaud, sont poursuivis par les bourreaux, qui déjà les saisissent, par le bout de la corde que ces misérables traînent après eux.

O bons Français ! profitez enfin de votre expérience, et tirez au moins quelque fruit de de vos malheurs. Vous voulez être puissans; cessez donc d'être barbares et de *proscrire*. Vous ne pouvez ressusciter les morts; mais vous pouvez rappeler vos frères fugitifs : songez toujours (on ne peut trop vous le dire) que chaque ennemi qu'on se donne diminue nos forces, et chaque ami qu'on acquiert les augmente. Voilà, voilà le moyen d'obtenir la puissance.

Vous voulez devenir riches; cessez donc de confisquer et de ravir les biens de vos frères : rappelez leurs véritables maîtres ; dites-vous bien qu'on ne s'enrichit jamais par le vol, et qu'on n'augmente, à la fois, la fortune de l'État et la sienne, que par le travail et l'industrie, que dirige la bonne foi.

Vous voulez être libres. Je ne veux point examiner, à présent, quel gouvernement vous convient ou ne vous convient pas; vous n'êtes plus en état de m'entendre; les erreurs et les vérités, agitées par les passions, ont formé dans vos esprits un chaos, impénétrable à la lumière; mais je puis vous dire ce qui convient à tous les gouvernemens humains, ce qui en fait le vrai fondement et la solide base; c'est la justice; c'est

la vertu, ce sont les mœurs; et si vous poursuivez une république au milieu des vices et des crimes, je vous déclare, au nom de tous les peuples et de tous les siècles, que vous cherchez une chimère, en parcourant des abîmes. Commencez par être justes et vous deviendrez libres après.

Toutes ces vérités vous paroissent vulgaires; je le crois bien, puisqu'elles sont éternelles.

O! Français, trop long-temps abusés, écoutez enfin, pour la dernière fois, un vieillard qui consuma sa vie toute entière à penser, à écrire sur la morale et la politique : les erreurs même qui me sont échappées, me donnent autant de droit à votre confiance que les vérités que vous m'avez vu professer avec quelque courage : eh! quel homme mérite d'être écouté, si ce n'est celui qui sait soutenir que ce qu'il a dit est vrai, et convenir de ce qui lui est échappé de faux. J'ai rempli ces deux devoirs; que dis-je ? vous me forçâtes presque a me repentir de la vérité même, quand je vis l'abus que vous en faisiez. Rappelez-vous que, dans les premiers temps de votre révolution, effrayé de la route où vos législateurs enfans se précipitoient, honteux de voir mon nom mêlé dans leurs principes et leurs desseins, j'osai tenter de les arrêter par des avis,

qui sembloient convenir à mon âge ainsi qu'à mes études : ils les écoutèrent comme le délire d'un vieillard ; ils s'en moquèrent, et périrent à quelques pas de mes conseils.

Aujourd'hui je reviens encore, comme une ombre de moi-même, non pour vous avertir de quelques erreurs en politique, mais pour vous reprocher des crimes en morale.

Une bande de scélérats, usurpateurs de l'autorité publique, avoient répandu sur la face de la France, le deuil, l'horreur et les forfaits ; ils avoient, selon l'usage de leurs pareils, travestis en lois le brigandage et l'assassinat. Enfin, vous les avez arrêtés, vous avez même commencé (1) de les punir. Plusieurs chefs ont péri, les autres ne vivent que pour l'opprobre, et cette faction infame semble dispersée ou intimidée : mais quoi ! vous abhorrez, vous punissez les auteurs, et vous laissez subsister leur plus odieux ouvrage ! A côté des arrêts et des tribunaux qui condamnent les assassins et les déprédateurs, au milieu des cris qui les mau-

(1) Quand achèvera-t-on ? voilà le cri des gens de bien ? sera-t-il long-temps encore la voix qui parle dans le désert ? *Vox clamantis in deserto ?*

dissent, leurs projets, leurs plans de proscriptions et de confiscations restent, et sont honorés sous le saint nom des lois. O Français! ô législateurs! êtes-vous, à ce point, contraires aux mœurs et à vous-mêmes? Voulez-vous que la génération présente, et toute la postérité disent que vous haïssiez seulement la personne de ces scélérats, et que vous chérissez leur injustice; que vous les avez punis, comme vos ennemis personnels, en conservant leurs lois, qui sont les ennemies du genre humain, puisqu'elles sont celles de la justice qui le conserve?

Quel est celui d'entre vous qui ne se sentît vivement troublé, si on lui disoit: « à l'instant où » je vous parle, cent écrivains travaillent à » l'histoire de ce temps, et tous écrivent votre » nom comme celui d'un homme injuste, et qui » fit à ses malheureux compatriotes tous les » maux dont il étoit capable: » et si l'on ajoutoit que, pour effacer cette note éternelle et diffamante, il ne vous coûteroit que votre suffrage contre des lois qui ont révolté mille fois votre conscience et votre pitié; dites-moi si vous seriez assez insensibles à tout intérêt de l'honneur pour résister à ces idées.

Au nom de la justice, au nom de votre gloire, lisez ces vérités, meditez-les, et revenez enfin

à vous-mêmes, aux vrais sentimens de votre cœur ; il vous dira que ce n'est pas en vous asseyant à l'ombre d'un arbre planté par un malheureux que vous avez proscrit, que vous trouverez le repos et le bonheur ; il vous dira que ce n'est pas en semant les champs que vous avez ravis que vous trouverez l'abondance ; ô mes compatriotes, j'use du triste privilége de mon âge, celui de se répéter ; mais le plus noble usage qu'en puisse faire un vieillard, c'est de répéter de grandes vérités. Je n'en dirai pas davantage, mais je veux, en finissant, vous laisser aux prises avec les pensées de deux grands hommes que j'ai déjà cité. L'un vous offrira les règles de la vraie politique ; et l'autre les appuyera de quelques grands exemples. Ces pensées de deux hommes de génie, que j'ai réservé comme les derniers traits contre les proscriptions et les confiscations, seront les flèches d'Hercule contre l'hydre de Lerne.

PENSÉES DE MONTESQUIEU

Sur les Proscriptions et les Confiscations.

.... IL faut se hater de mettre fin aux vengeances, aux peines et aux récompenses même.

On ne peut faire de grandes punitions, et par conséquent de grands changemens, sans mettre dans les mains de quelques citoyens un grand pouvoir (1).

Il vaut donc mieux dans ces cas pardonner beaucoup, que punir beaucoup; exiler peu, qu'exiler beaucoup; laisser les biens, que multiplier les confiscations. Sous prétexte de la ven-

(1) C'est ce qu'on a été forcé de faire pour *Robespierre*, pour le comité des douze, pour tous les représentans envoyés dans les départemens avec des pouvoirs illimités. Ces moyens violens et despotiques ont été l'effet nécessaire des haines violentes que les proscriptions et les confiscations de tous les genres avoient excitées : quand on se fait des ennemis sans nombre, il faut employer des forces sans limites.

geance de la république, *on établiroit la tyrannie des vengeurs.* Il n'est pas question de détruire celui qui domine, mais la domination. *Il faut rentrer le plutôt que l'on peut dans ce train ordinaire du gouvernement, où les lois protègent tout, et ne s'arment contre personne.*

Les Grecs ne mirent point de bornes à leurs vengeances; ils chassèrent une infinité de familles. Leurs républiques en furent ébranlées; l'exil, ou le retour des exilés furent toujours des époques qui marquèrent le changement de la constitution.

Esprit des Lois, Liv. XII, Chap. 18.

PENSÉES DE CICERON

Sur les Proscriptions et les Confiscations.

SYLLA, de juste guerrier, devint un vainqueur barbare; lorsqu'il faisoit vendre publiquement les dépouilles des gens de bien, des personnes riches, en un mot des citoyens; il eut l'audace de dire qu'il ne vendoit que son butin.

Ensuite parut ce guerrier impie (*César*), ce vainqueur plus odieux qui, non content de confisquer les biens des citoyens, envelopa les provinces dans la même calamité. Nous vîmes l'image de notre servitude dans celle de Marseille (1) subjuguée, qu'il fit porter devant son

(1) *Ciceron* s'indignoit du despotisme exercé par *César* contre la ville de Marseille, alliée de Rome : qu'auroit-il pensé, de nos jours, des atrocités commises par la faction de *Robespierre*, à Lyon, à Marseille, à Nantes? qu'auroit-il dit de la désolation, de la proscription et de la confiscation, pour ainsi dire, de ces villes entières.

char : triomphateur d'une ville sans laquelle nous ne triomphâmes jamais des peuples ultramontins . . . . Mais nous méritons notre sort. Si nous ne lui avions donné tant d'exemples d'impunité, jamais ce tyran , qui a transmis son héritage à quelques particuliers, et son ambition à tous les méchans ; n'auroit imaginé tant d'excès.

Non le germe des guerres civiles ne sera jamais étouffé, tandis que les hommes pervers conserveront le souvenir et l'espérance de ces barbares encans. *P. Sylla*, qui, sous la dictature de son parent, avoit présidé à ces confiscations, accourut, trente-six ans après, à un signal plus criminel encore ; et l'on vit celui qui avoit été le greffier des premières ventes, devenir le trésorier des secondes ; d'où il faut conclure qu'avec de semblables amorces nos citoyens seront toujours prêts à s'égorger. Aussi les murs de Rome sont-ils toujours menacés de leur chûte ; ils subsistent, mais il n'y a plus de république. Nous sommes tombés dans cet abyme de maux, parce que nous avons préféré de nous faire craindre, à nous faire aimer : si cet abus de la puissance a été si funeste à la république, combien le seroit-il aux particuliers. Il ne faut jamais oublier cette

vérité manifeste, qu'on est fort par l'amour et foible par la crainte.

L'Exemple d'*Aratus*, cité par *Ciceron*, est bien remarquable dans les circonstances où se trouve la France, et je supplie tout lecteur judicieux de lui donner l'attention qu'il mérite.

Aratus de Sycione, dit encore *Ciceron*, fit bien mieux : il y avoit cinquante ans que sa patrie avoit subi le joug d'une faction ennemie, lorsqu'il partit d'Argos et s'introduisit dans Sycione, dont il se rendit le maître. Là, ayant surpris et tué ceux qui commandoient, il rappella six cents bannis, qui avoient été les plus riches de la ville; enfin il ramena avec lui la liberté. Mais les biens et les possessions faisoient une grande difficulté. *Aratus* ne voyoit de justice, ni à laisser dans l'indigence des citoyens dépossédés qu'il venoit de rétablir, ni à renverser un ordre de cinquante ans, parce que, dans un si long espace, plusieurs avoient acquis, et possédoient de bonne foi, à titre de dot, d'achat, ou d'héritage. Il chercha donc un expédient, et il crut qu'il falloit laisser jouir ceux qui jouissoient, et dédommager les autres.

Mais comme il ne pouvoit rien faire sans argent, il déclara qu'il alloit à Alexandrie, et

ordonna que tout fut sursis, en attendant : il vole chez *Ptolomée*, son ami et son hôte, le second roi d'Egypte, depuis la fondation d'Alexandrie. Après lui avoir exposé son dessein, et l'état des choses, il obtient aisément, de ce prince puissant, des secours considérables. Revenu à Sycione, avec cet argent, il assembla les quinze principaux citoyens ; ils examinèrent, ensemble, la situation de ceux qui possédoient, et de ceux qui avoient été dépouillés. Après une exacte évaluation, il persuada aux uns de recevoir de l'argent et d'abandonner leurs possessions ; aux autres, d'accepter un équivalent, et de rénoncer à leurs droits. Par ce moyen il contenta tous les esprits, et prévint toutes les plaintes.

O grand homme ! que n'avez-vous vécu dans la république Romaine. C'est ainsi que l'équité agit avec des concitoyens ; elle ne ravit par leurs biens (comme nous l'avons vu deux fois), pour les livrer aux enchères, dans les places publiques. *Aratus*, en politique sage, en homme juste, ménage tous les intérêts. C'est l'ordre public de conserver, parmi les citoyens, l'union par l'équité. Quoi ! je verrai ma maison habitée par un étranger qui ne m'en aura point donné le prix ! j'aurai acheté, bâti, entretenu,

embelli, pour me voir arracher mon bien p' un autre ! Qu'est-ce que ce don, fait à quelques-uns, sinon un vol fait à plusieurs autres. Quel est l'objet de ce que vous appelez lois nouvelles ? de vous donner mon argent, pour vous faire payer mon propre bien ; de me ruiner, pour vous enrichir ?

Il faut entendre ces pensées, du moraliste et du sauveur de Rome, dans sa propre langue.

O virum magnum dignum, qui in nostra republica natus esset ! sic par est agere cum civibus : non (ut bis jam vidimus) hastam in foro ponere (1), *et bona civium voci subjicere præconis. At ille Græcus (id quod fuit sapientis et prestantis viri) omnibus consulendum putavit ; eaque est summa ratio et sapientia boni civis, commoda civium non divellere atque omnes æquitate eadem continere. Habitent gratis in alieno ! quid ita ? ut quum ego emerim, œdificarim, tuear, inpendam, tu me invito fruare meo ! quid est aliud ; aliis sua eripere, aliis dare aliæna ? tabulæ vero novæ quid*

---

(1) Elever la pique dans un marché, c'étoit une des formalités des enchères publiques.

habent

habent argumenti ; nisi ut emas mea pecunia fundum ; cum tu habeas , ego uon habeam pecuniam ? Voyez les offices de Ciceron. Livre second, chap. 8, paragraphes 27 et suivant. Ibid, chap. 23, parag. 81 et suivant.

RÉFLEXIONS

Sur les Pensées de Ciceron.

Remarquez bien, lecteurs, que ces principes d'équité furent appliqués, d'un côté à d'anciens possesseurs de bonne foi, et de l'autre à des propriétaires bannis depuis cinquante ans; observez combien ce laps d'un temps si long donnoit de faveurs à la cause des possesseurs contre celle des premiers propriétaires; voyez ensuite avec quels éloges *Ciceron* parle de la conduite et des mesures d'*Aratus*. *Aratus* et *Ciceron* ne vont point chercher de subterfuges et de prétextes dans les opinions politiques, ils ne disent point, qu'après tout, ces anciens possesseurs étoient coupables puisqu'ils avoient embrassé le parti contraire à la vraie liberté; ils savent trop que, dans les dissentions civiles, chacun s'enivre de son opinion, et s'égare à sa manière; que dans ces momens terribles de fermentation intestine et générale, les idées du juste et de l'injuste arrachées, pour ainsi dire,

de leurs anciens fondemens, flottent long-temps entre la victoire et la défaite : aussi que font, que pensent ces deux grands hommes ? Laissant les passions et les opinions toujours mobiles, ils s'attachent uniquement à l'idée de la jutice universelle, invariable ; et quand l'agitation civile a cessé, c'est à ce point fixe qu'ils rappellent, comme à un signal commun, tous les esprits ou plutôt tous les cœurs.

Après cela, décidez de ce que la postérité pourra dire des législateurs qui refuseroient d'appliquer ces principes sacrés d'équité, à des propriétaires fugitifs depuis trois ou quatre ans seulement, et à des possesseurs de quatre jours, qui auront acheté ces biens étrangers, malgré le cri de leur conscience, malgré celui des véritables maîtres.

Lecteur honnête ! j'entends bien ce que vous dites au fond du cœur ; mais ce n'est point assez, il faut le publier, il faut le faire entendre aux autres : il ne suffit pas pour les hommes que la justice soit sentie, ni même qu'elle parle, il est nécessaire qu'elle crie : tel est le malheur de l'équité, que la moitié des hommes est muette pour elle, et tout le reste est sourd ; chose

bien fatale ! il ne faut qu'un mot, un geste pour imprimer le mouvement le plus violent à la calomnie, l'iniquité ; elles tournent aussi rapidement que ce globe ; tandis que des années entières suffisent à peine pour faire passer la justice, du fond des cœurs, où la nature même l'a placée, jusqu'à la bouche et aux oreilles des hommes. En un mot, il est facile à chacun de reconnoître la justice, mais il est difficile de l'avouer, et plus difficile encore de la faire avouer aux autres.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Fin de la Table.



